



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Conseil Municipal du 13 février 2025 – Ville de Saint-Maurice

UN ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER INSTABLE POUR LES FINANCES LOCALES

1. LES PERSPECTIVES MONDIALES : UNE REPRISE MESUREE

La reprise de l'activité économique mondiale reste soumise à un contexte géopolitique incertain.

La croissance mondiale en 2025 se stabilise alors que l'inflation converge vers les niveaux cibles et l'assouplissement des politiques monétaires soutient l'activité économique. Ces facteurs devraient conduire à une expansion modérée de la croissance mondiale de 3.2 % en 2025 et 2026.

Ces perspectives apparaissent toutefois insuffisantes pour compenser les dommages causés par la succession de crises tant sanitaires que météorologiques, de conflits et de bouleversements géopolitiques.

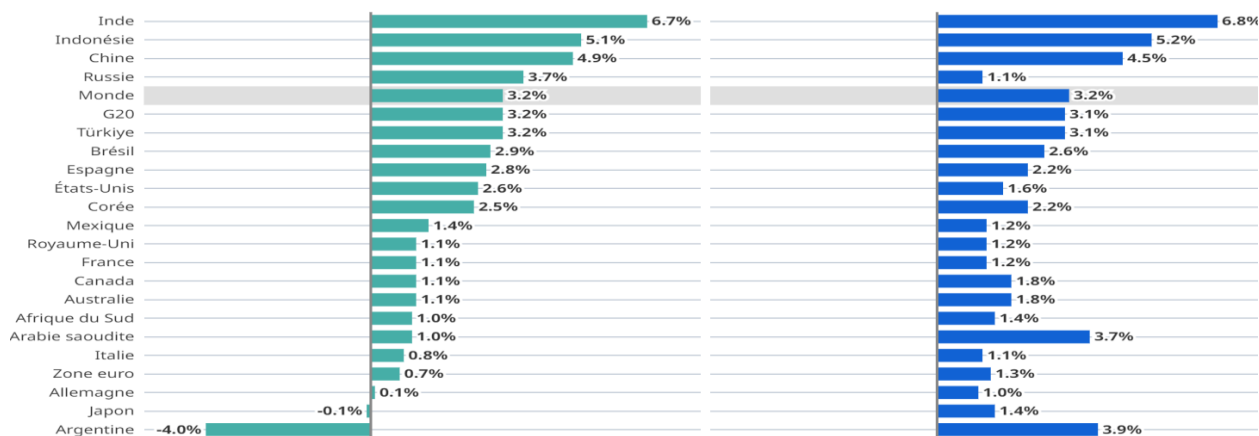
L'action des pouvoirs publics sera déterminante pour remédier à la dette croissante, lutter contre le dérèglement climatique et assurer la stabilité des prix.

L'inflation dans le monde est en recul mais d'importants risques subsistent selon l'OCDE ; l'inflation devrait revenir à l'objectif fixé par la Banque Centrale dans la plupart des pays du G20. Dans ces économies, l'inflation globale devrait se stabiliser à 3.3 % en 2025 après avoir atteint 6.1% en 2023.

Aux États-Unis, la croissance du PIB devrait ralentir par rapport au rythme rapide récemment observé, mais bénéficiera de l'assouplissement de la politique monétaire et devrait selon les projections s'établir à 2.6 % en 2024 et 1.6 % en 2025. Dans la zone euro, la croissance devrait s'établir à 0.7 % en 2024 avant d'augmenter à 1.3 % en 2025, l'activité étant soutenue par le redressement des revenus réels et l'amélioration de la disponibilité du crédit. En Chine, la croissance devrait fléchir à 4.9 % en 2024 et 4.5 % en 2025, les mesures de relance ne suffisant pas à compenser l'atonie de la demande des consommateurs et les corrections massives en cours dans le secteur immobilier.

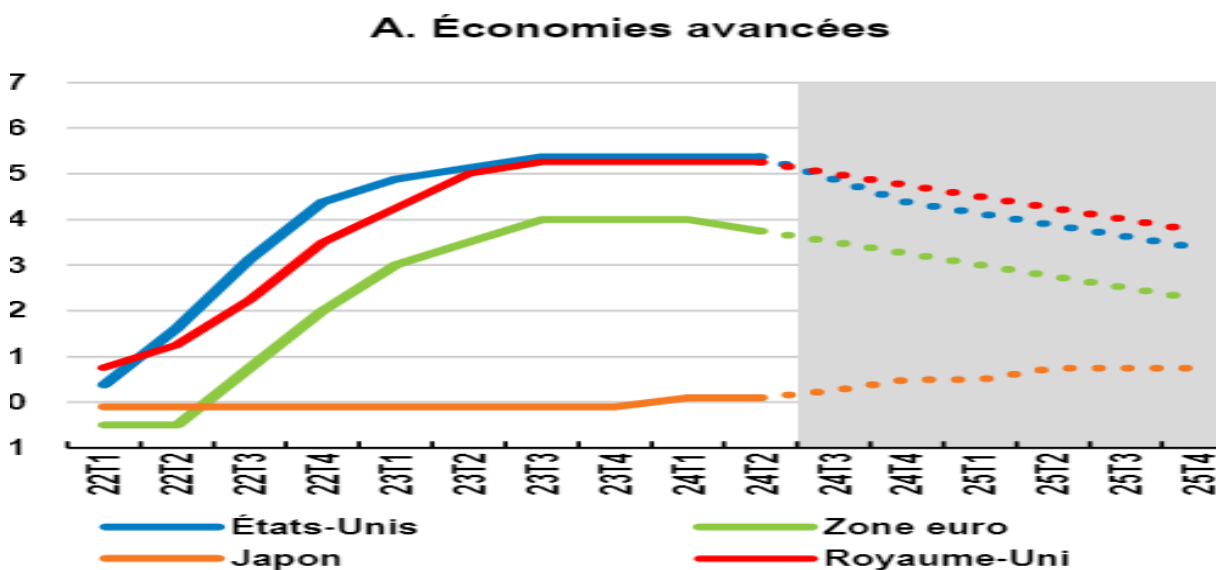
Projections des taux de croissance du PIB réel pour 2024 et 2025

Glissement annuel en %



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport Intermédiaire, Septembre 2024

Les taux d'intérêt directeurs ont été réduits dans la plupart des grandes économies avancées selon l'OCDE, ces derniers mois. Néanmoins, les taux d'intérêts restent élevés et supérieurs à leur niveau normal précédant la pandémie. Ils devraient se réduire progressivement au cours de l'année 2025.



Des aléas pèsent sur ces perspectives macroéconomiques en raison du contexte géopolitique et commercial incertain. Les tensions au Moyen Orient et en Ukraine demeurent élevées. Les incertitudes de la nouvelle politique des États-Unis sur le commerce international pourraient avoir un effet négatif sur les composantes de l'économie mondiale et sur l'évolution des prix.

2. DES PERSPECTIVES NATIONALES INCERTAINES

➤ Une croissance relative dans un contexte politique sans précédent

Le cycle budgétaire 2025 s'est ouvert dans un contexte politique inédit dans la Vème République avec la censure du Gouvernement Barnier, précédée d'une dissolution de l'Assemblée Nationale en juin dernier.

L'instabilité politique et budgétaire, en l'absence de Loi de Finances pour 2025 en ce début d'année, constitue un aléa important sur l'activité économique de la France. L'INSEE et la Banque de France, par exemple, n'espèrent donc pas de rebond en 2025. L'INSEE considère également que la France est déjà pénalisée par la faiblesse de ses investissements du fait des conditions de crédits restrictives, de même qu'une consommation atone et un niveau d'épargne élevé.

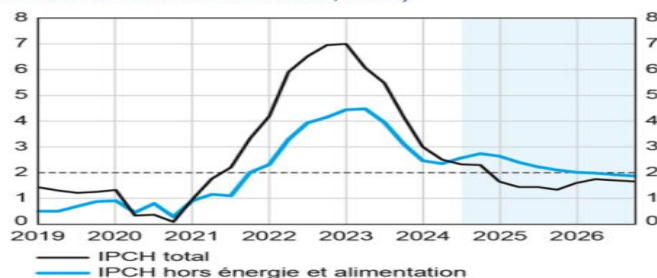
Après une stagnation du PIB à la fin du 4^{ème} trimestre 2024, celui-ci augmenterait de 2 % en 2025.

L'économie française devrait enregistrer en 2025 une croissance relative autour de 1% selon différents indicateurs.

Le recul de l'inflation est, par contre, présent en France avec un indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) en net ralentissement conjugué à une baisse nette du prix de l'électricité. Il serait en-deçà de 2% en 2025. Les prévisions d'inflation en 2025, quant à elles, se situeraient entre 1.3 % et 1.8 %.

Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.

Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleu.

En résumé, les projections qui suivent restent conditionnées aux futures décisions budgétaires, au comportement induit des entreprises et des ménages et au contexte mondial décrit ci-avant.

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

	2022	2023	2024	2025	2026
PIB réel	2,6	1,1	1,1	1,2	1,5
	-	0,2	0,3	0,0	-0,1
IPCH	5,9	5,7	2,5	1,5	1,7
	-	0,0	0,0	-0,2	0,0
IPCH hors énergie et alimentation	3,4	4,0	2,5	2,3	1,9
	-	0,0	0,0	0,1	0,0
Taux de chômage en fin d'année ^{a)}	7,1	7,5	7,5	7,6	7,3
	-	0,0	-0,1	-0,3	-0,3

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de juin 2024, fondée sur les comptes trimestriels du 30 avril 2024, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis. Projections fondées sur les comptes trimestriels du 30 août 2024 et réalisées sous des hypothèses techniques établies au 16 août 2024.

a) BIT, France entière, % population active, valeur au quatrième trimestre de chaque année.

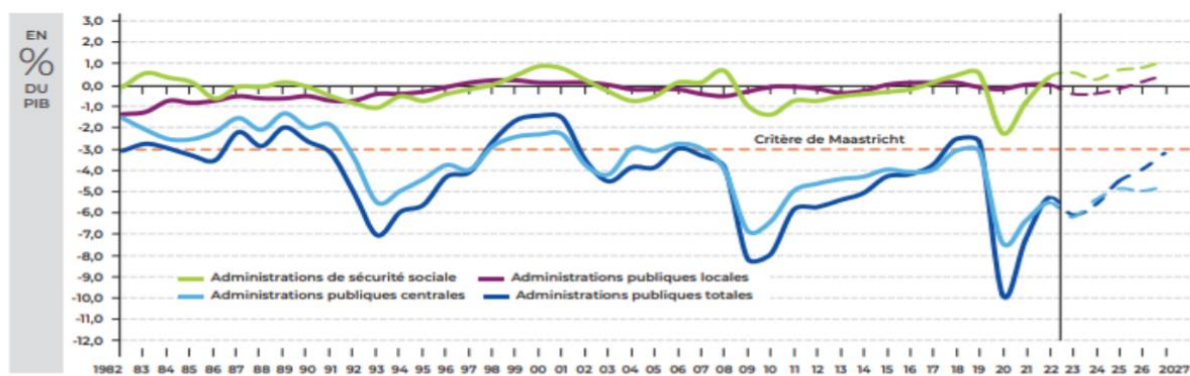
Sources : Insee pour 2022 et 2023 (comptes nationaux trimestriels du 30 août 2024), projections Banque de France sur fond bleu.

➤ Un déficit public à contenir

Le déficit public s'établirait entre 6 et 6.1% du PIB en 2024. Pour être en conformité avec les critères de Maastricht, le déficit devrait être ramené au seuil de 3% du PIB à l'horizon 2029. Des mesures d'économies et de nouvelles contributions au déficit public seront donc attendues à hauteur de 50 milliards d'€.

Le déficit des administrations publiques

© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux) jusqu'en 2023 puis programme de stabilité 2024-2027 (avril 2024).

➤ Le contexte inédit de la Loi de Finances pour l'année 2025

Un premier projet de Loi avait été présenté à l'automne 2024 mais le gouvernement ayant été censuré, une Loi de Finances spéciale a dû être promulguée, plongeant ainsi les collectivités territoriales dans de réelles incertitudes au moment où les budgets locaux sont en cours d'élaboration.

Cette Loi spéciale ne remplace pas le budget de l'Etat, elle autorise seulement la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses essentielles à la nation. Un décret d'application est venu préciser que les crédits accordés restaient dans la limite de ceux votés en 2024. Les dotations et subventions ont été suspendues.

Le projet de loi déposé en octobre dernier a été repris par le gouvernement Bayrou, amendé puis approuvé en commission mixte paritaire. Les nouvelles motions de censure ayant été rejetées, la loi de Finances 2025 sera prochainement promulguée.

Pour combler le déficit public, il conviendra de réduire les dépenses de l'Etat et de ses opérateurs et de faire contribuer les collectivités territoriales au redressement des comptes publics. Le déficit public doit être ramené à 5,4 % du PIB en 2025.

Les principales dispositions impactant les collectivités territoriales sont à date :

- La création d'un fonds de précaution amélioré à hauteur de 2,2 milliards d'€ afin que les communes (entre autres) contribuent à créer temporairement de la trésorerie à l'Etat ; les ponctions opérées en 2025 devraient être restituées à hauteur de 90 % en 2026 aux seuls contributeurs ;
- L'augmentation de la cotisation du taux de cotisation CNRACL part employeur de 3 points sur 4 années ;
- La baisse du niveau d'indemnisation des arrêts maladie de courte durée des fonctionnaires, passant à 90% au lieu de 100 % ;
- Le dispositif du Fonds Vert destiné à accélérer la transition énergétique est en baisse par rapport à 2024 mais maintenu.

La mesure concernant la diminution du taux de FCTVA (de 16.6404 % à 14.850%) tout en supprimant les dépenses de fonctionnement de l'assiette d'éligibilité a été supprimée par le Sénat, il s'agissait là d'un véritable frein au cercle vertueux des investissements locaux.

Dans ce contexte d'instabilité pour les finances locales pour cette année 2025 mais également pour celles à venir, le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) s'attachera, dans un premier temps, à présenter la situation financière de la commune en 2024. Puis, à l'appui d'une rétrospective 2022-2024, il exposera les orientations budgétaires 2025 et les perspectives à moyen terme. Enfin, deux annexes relatives à la dette et au personnel viendront compléter cette présentation.

I - LA STRUCTURE ECONOMIQUE EN 2024

La commune de Saint-Maurice compte 14 603 habitants répartis selon les catégories d'âges suivantes :

Âge	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	14 512	100,0	14 574	100,0	14 603	100,0
0 à 14 ans	2 729	18,8	2 681	18,4	2 656	18,2
15 à 29 ans	2 753	19,0	2 753	18,9	2 822	19,3
30 à 44 ans	3 982	27,4	3 440	23,6	3 211	22,0
45 à 59 ans	2 668	18,4	2 965	20,3	2 940	20,1
60 à 74 ans	1 457	10,0	1 702	11,7	1 892	13,0
75 ans ou plus	923	6,4	1 034	7,1	1 083	7,4

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

L'indicateur INSEE sur les ménages fiscaux montre que 70 % d'entre eux sont imposés, le taux de pauvreté est stable à 11%, inférieur à la moyenne départementale. Le revenu imposable par habitant s'élève à 21 856.45€ (contre 15 576.52€ en moyenne pour les communes de la même strate). Le revenu fiscal moyen par foyer est de 40 685 €, contre 32 604€ en moyenne départementale. Ce revenu fiscal moyen élevé est un déterminant de la DGF, il est donc pénalisant dans le calcul de cette dotation.

Indicateur sur les ménages fiscaux	2021
Nombre de ménages fiscaux	6 058
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	12 865
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	28 510
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	70

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) en géographie au 01/01/2024.

Sur les 6 690 résidences principales décomptées, seuls 38.3 % des habitants en sont propriétaires et donc contribuables.

Statut d'occupation	2010		2015		2021		Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Ensemble	6 633	100,0	6 476	100,0	6 690	100,0	13 947	11,6
Propriétaire	2 954	44,5	2 592	40,0	2 561	38,3	5 527	15,3
Locataire	3 319	50,0	3 646	56,3	3 700	55,3	7 492	9,5
<i>dont d'un logement HLM loué vide</i>	<i>1 262</i>	<i>19,0</i>	<i>1 794</i>	<i>27,7</i>	<i>1 580</i>	<i>23,6</i>	<i>3 584</i>	<i>13,6</i>
Logé gratuitement	360	5,4	238	3,7	429	6,4	928	7,3

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

II - LA STRUCTURE FISCALE EN 2024

Le potentiel financier révèle le potentiel de ressources financières dont dispose la commune. Le potentiel financier de Saint-Maurice en 2024 est de 22.6 M€, soit 1 518,84€ par habitant. Il est supérieur au potentiel financier moyen des communes de la même strate : 1 203.55€/habitant.

En 2024, le taux de TFPB est voté à hauteur de 36.82 %. Une limitation à 40 % de l'exonération de la TFPB durant 20 ans pour les constructions neuves est appliquée depuis 2022. La majoration de la THRS à hauteur de 25 % a été votée en 2023 pour une application dès 2024.

En 2023, le niveau des taux d'imposition est très largement inférieur aux moyennes de la strate départementale soit 7.7 points d'écart pour la TFPB. Malgré l'augmentation de la fiscalité en 2024, le taux de TFPB de la commune est inférieur à la moyenne de la strate (39.2 % en 2024).

L'augmentation du produit des recettes fiscales repose sur l'évolution de la population, les variations des taux et l'actualisation des bases locatives, indexées sur l'IPCH, soit 3.8 % en 2024.

Le taux d'effort fiscal de la commune (0.874317) est faible comparé au taux moyen des communes de la même strate (1.213479), moins élevé de 28% en conséquence.

Enfin, les bases de TFPB sont de 30 297 684 € soit 2 065€/habitant contre 1798 € /habitant pour la moyenne départementale.

RETROSPECTIVE 2022 - 2024

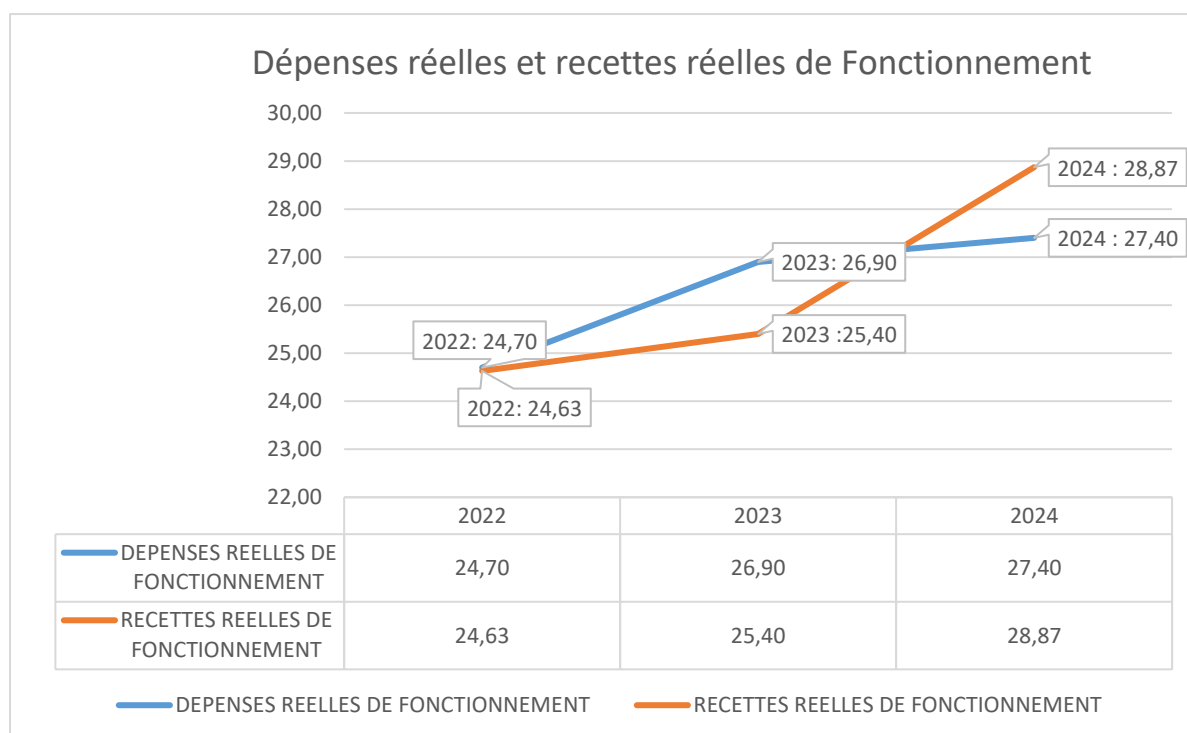
La période précédant l'année 2024 démontre que la situation financière de Saint-Maurice s'est dégradée. Le taux d'épargne brut était négatif en raison d'un niveau élevé de dépenses de fonctionnement et des recettes de fonctionnement rigides (Attribution de Compensation versée par la Métropole du Grand Paris figée depuis 2017), dépendantes de la conjoncture économique (Droits de Mutation à Titre Onéreux) et en baisse constante (Dotation Globale de Fonctionnement).

Entre 2022 et 2023, la ville a fait le choix de ne pas indexer les tarifs des services municipaux sur la forte inflation afin de préserver le pouvoir d'achat. La ville a donc choisi de porter sur son épargne le surcoût de tous les services, prestations diverses et les contrats en cours percutés par le mécanisme inflationniste.

L'ensemble de ces facteurs a contribué à dégrader les ratios financiers de la ville.

Pour dégager des marges de manœuvre et restaurer l'épargne, la ville a fait le choix d'actionner le levier fiscal en 2024 tout en rationalisant ses charges de fonctionnement et en maîtrisant les charges de personnel. Cette stratégie a permis de dégager un autofinancement suffisant et satisfaisant à moyen terme pour financer une partie de ses investissements et prétendre à pouvoir emprunter dès cette année.

Ainsi, en 2024, les recettes réelles de fonctionnement sont supérieures aux dépenses réelles de fonctionnement (*en attente de données consolidées du CFU).



*en M€

1 – LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

En 2022 et 2023, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté plus vite que les recettes réelles de fonctionnement réduisant ainsi les marges de la section de fonctionnement dans un contexte de forte inflation. Les dépenses réelles de fonctionnement ont subi deux hausses significatives et successives, plus 5.3% en 2022 et plus 7.8 % en 2023.

Pour l'exercice 2023, le montant total de ces dépenses est de 26M€, soit 1769 €/ habitant. Il est de 1875 €/habitant en 2024 pour un montant de dépenses réelles de 27.4M€. Effectivement, la ville a dû faire face à des dépenses exceptionnelles qui ne seront donc pas reconduites lors des prochains exercices budgétaires.

➤ Des dépenses de personnel contenues

Le budget du chapitre 012 est le poste de dépenses de fonctionnement le plus élevé, il représente 56% des dépenses réelles de fonctionnement en 2023 et 53.6 % en 2024.

La masse salariale progresse chaque année structurellement sous l'effet des orientations municipales en matière de déroulement de carrière comme les avancements de grade et la promotion interne, qui sont deux leviers de management appliqués à Saint-Maurice. Chaque année, il faut également prendre en compte la variation naturelle de la masse salariale, le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui varie entre 1.5 et 2% par an. De même, l'augmentation du nombre de remplacements pour absence de longue durée et des temps partiels thérapeutiques a pesé sur ces dépenses.

Par ailleurs, diverses mesures conjoncturelles entre 2022 et 2024 ont impacté significativement ce chapitre budgétaire neutralisant finalement tous les efforts pour maîtriser la masse salariale : augmentation du point d'indice de 3.5 % en 2022 et de 1,5% en 2023, attribution de 5 points d'indice supplémentaires en 2024, revalorisation du SMIC en 2022 et enfin l'application de deux réformes catégorielles pour les agents C et B.

Malgré cela, les charges de personnel sont maîtrisées à hauteur de 14.9M€ en 2024* alors qu'elles avaient été initialement budgétées à 15,2M€. Ces dépenses de personnel ont été solidement contenues grâce à la gestion optimisée des heures supplémentaires et des heures de vacances. Toutefois, il convient de noter que plusieurs postes de direction sont restés vacants plusieurs mois le temps des procédures de recrutement inhérents à la fonction publique territoriale.

*en attente des données consolidées du CFU 2024

➤ Des charges à caractère général impactées par l'inflation

Entre 2022 et 2023, après la succession de crises tant sanitaire qu'économique, la ville a fait le choix de préserver la qualité de ses services publics, sans en réduire le périmètre. Malgré la forte indexation de tous les contrats et l'augmentation parfois inconsidérée des coûts de l'énergie, des services supplémentaires ont tout de même été créés pour répondre à la demande des Mauritiens : Mairie Annexe / Espace France services, réservation de berceaux en crèche privée, cabinet médical, soutien à la parentalité au travers du LAEP....

En conséquence, les achats et charges externes ont fortement progressé et le chapitre 011 a connu une hausse de 30% en deux ans, passant de 4,4M€ en 2022 à 5,8M€ en 2023. Pour 2024, ce chapitre se clôture à 6.2 M€, * soit une augmentation de 10%.

Chaque dépense a été réinterrogée, les marchés et contrats ont été renégociés dès que cela était juridiquement possible et enfin, un travail minutieux a été réalisé sur les rattachements des exercices antérieurs.

Il faut considérer également que les effets de l'inflation se répercutent d'une année sur l'autre, les prix ne retrouveront pas leur niveau d'avant crise. A titre d'exemple, le contrat de livraison des repas scolaires a subi une hausse de 10 % lors de son renouvellement en janvier 2024. Pour autant, la ville a fait le choix de ne pas réduire les composantes biologiques des menus, ce qui aurait pu mécaniquement faire diminuer le coût du repas journalier.

Ce chapitre budgétaire est également impacté par le reversement au délégataire EFFIA des 60 % des recettes du stationnement en voirie, une fois qu'elles ont été encaissées en recettes de fonctionnement (flux financiers entre le chapitre 011 et le chapitre 70). Ces recettes ont été substantiellement augmentées grâce à la révision des tarifs de 8% dès le 1^{er} janvier 2024.

*en attente des données consolidées du CFU 2024

➤ Des dépenses de gestion courante incompressibles

Après une augmentation de plus de 10 % en 2024, ces charges sont considérées comme incompressibles puisque la ville n'a que très peu de marge de manœuvre pour les réduire ou pour maîtriser leur évolution. La contribution au budget de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) est calculée chaque année et notifiée aux communes en cours d'exercice budgétaire, elle a enregistré une augmentation de plus de 50k€ en 2023 et de plus de 30k€ en 2024.

Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) versé au Territoire Paris Est Marne et Bois a été arrêté à 4 213M€ par la CLECT de fin 2024, il représente à lui seul 70 % des dépenses de gestion courante.

Toutefois, grâce à une action conjointe avec la ville de Charenton-le-Pont auprès du Territoire la ville de Saint-Maurice a pu obtenir, pour la deuxième année consécutive, une neutralisation d'une partie de la dynamique de la revalorisation du FCCT socle à hauteur de l'inflation, soit une diminution de 162k€ pour les exercices 2023 et 2024.

2 – LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Sur la période considérée, les recettes de fonctionnement ont augmenté grâce à la dynamique fiscale (effet bases en 2022 et 2023 et effet cumulé bases et taux en 2024) et au regain de la taxe de séjour.

En repli évident depuis la crise sanitaire, la reprise progressive de l'activité de la résidence de tourisme (City résidence) et les retombées économiques des Jeux Olympiques ont redynamisé les recettes de la taxe de séjour, recette que la ville n'a d'ailleurs pas souhaité transférer au Territoire Paris Est Marne et Bois. Les produits des services ont, quant à eux, enregistré un rebond marqué en 2024, de près de 13%.

Les dotations et subventions versées par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ont, après avoir enregistré une baisse suite à la fermeture de la crèche Delacroix, retrouvé un niveau attendu au budget 2024.

Dans ce même temps, l'Attribution de Compensation versée par la Métropole du Grand Paris reste figée à son montant initial de 2017, aucun mécanisme ne vient corriger la perte du dynamisme des recettes fiscales transférées. La DGF continue, quant à elle, sa lente décroissance.

➤ La fiscalité locale : le dernier levier aux mains des communes

En 2022 et 2023, la fiscalité locale (enfin seules la TFPB et la THRS) a été dynamique du fait de l'évolution des bases locatives, 7.1% en 2022 et 3.8 % en 2023.

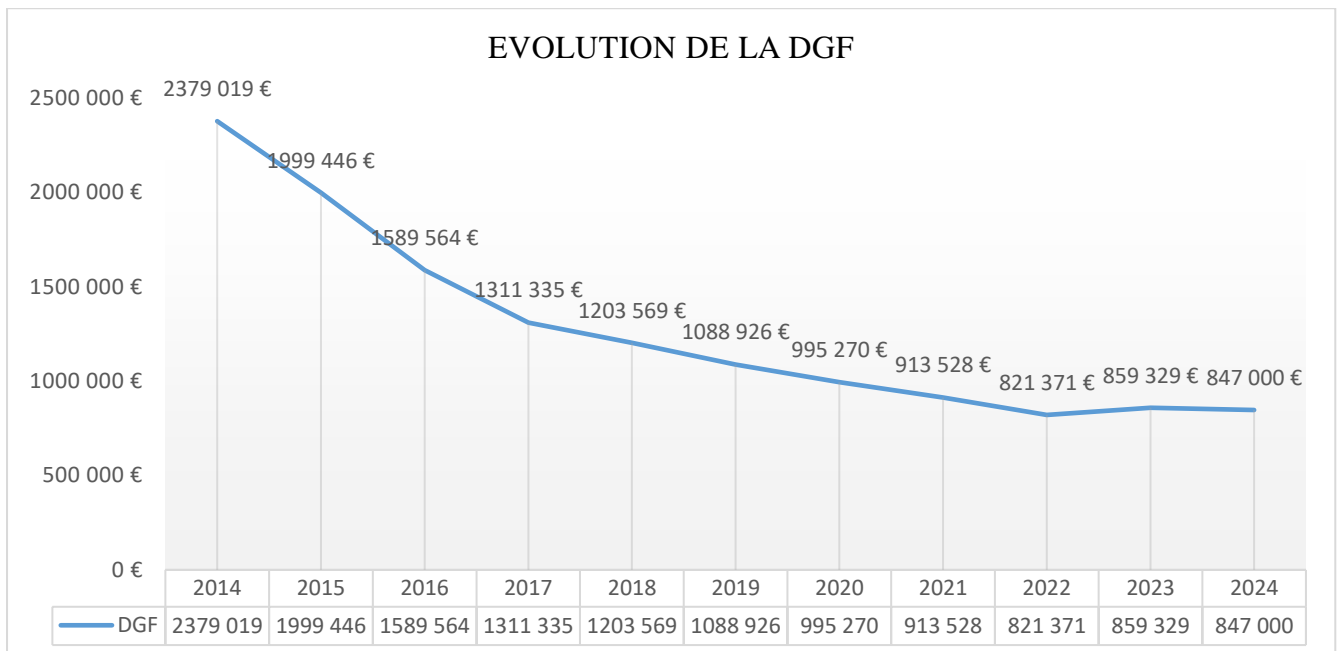
Toutefois, malgré les efforts et la recherche d'optimisation lors de la construction budgétaire 2024, les résultats prévisionnels faisaient apparaître un résultat réel de fonctionnement insuffisant et des taux d'épargne dégradés laissant alors présager un désaccord des banques pour contracter un emprunt nécessaire au financement des investissements.

La ville a donc été contrainte d'augmenter de 5.62 points le taux de TFPB et de THRS afin d'obtenir une recette globalisée de 15.7 M€.

➤ La Dotation Globale de Fonctionnement

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principale dotation de l'État aux collectivités territoriales, varie en fonction de la taille démographique des communes et de leurs ressources fiscales. Le montant et la répartition sont fixés chaque année par la Loi de Finances.

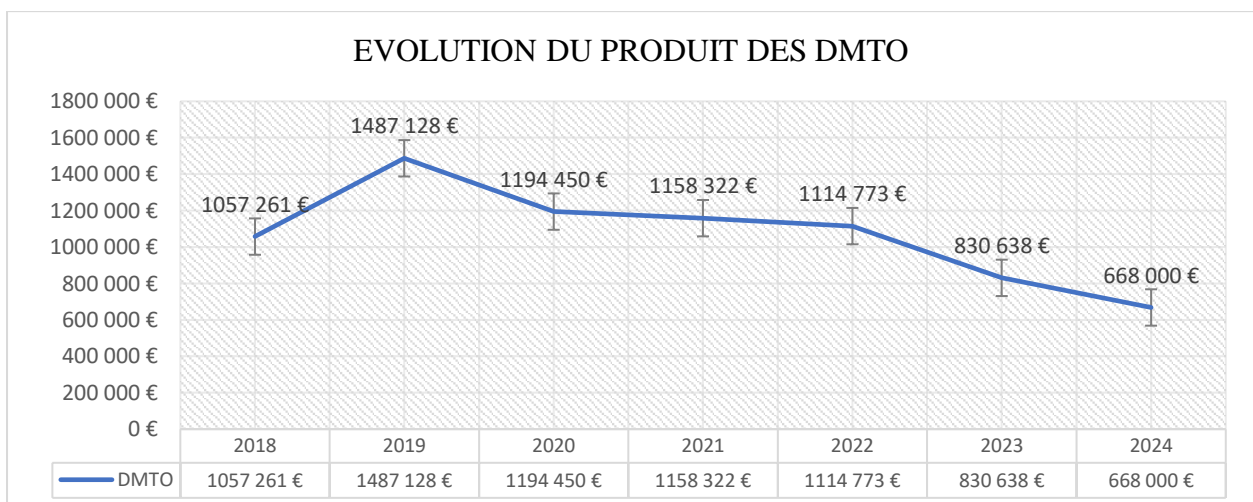
La Dotation Globale de Fonctionnement pour Saint-Maurice a ainsi été divisée par 3 ces 10 dernières années, passant de près de 2,4 millions d'€ en 2014 à 859k € en 2023. La ville n'a pas été écrêtée en 2024, son montant s'est à peu près stabilisé à hauteur de 847 k€.



➤ Les DMTO

Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) sont des recettes volatiles qui ont décroché fortement du fait de la contraction du marché de l'immobilier, de l'augmentation progressive des taux d'usure et du durcissement des conditions d'accès aux prêts.

L'exercice 2023 a connu une baisse particulièrement importante avec une rétractation de -25% des produits (830k€ en 2023 contre 1,14M€ en 2022), baisse qui s'est confirmée en 2024. Sur les 800 k€ prévus lors du vote du budget, 668 k€ ont été comptablement enregistrés. La chute vertigineuse de cette recette a fortement contribué au repli des taux d'épargne brut ces dernières années.



➤ Les produits des services, du domaine et ventes diverses

Il représente près de 12 % des recettes réelles de fonctionnement et ont augmenté de 13 % entre 2023 et 2024.

Cette progression est manifestement structurelle et s'explique notamment :

- par la reprise de la fréquentation des services scolaires et périscolaires, très impactés par la crise sanitaire ;
- par la réforme des tarifs des droits de voirie engagée en 2024, même si elle a dû être corrigée en cours d'exercice budgétaire ;
- par le produit des amendes pour défaut de stationnement payant (FPS). En effet la voirie est plus régulièrement contrôlée depuis la nouvelle Délégation de Service Public pour la gestion du stationnement payant conclue avec EFFIA en avril 2024.

3 – UN RESULTAT POSITIF DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET UNE EPARGNE BRUTE A CONFORTER

Après deux années successives de dégradation des ratios d'épargnes et un résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 négatif, les projections des résultats de fonctionnement provisoires de 2024 démontrent que les décisions politiques prises l'an passé ont été décisives.

➤ Résultats prévisionnels 2024

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Mandat/Titres + Engagements (hors 002)	27 828 274,10	28 879 276,27
RESULTAT PREVISIONNEL FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	1 051 002,17	
Résultat n-1 (002)	931 548,68	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE FONCTIONNEMENT	1 982 550,85	

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Mandaté/titré (hors 001)	2 920 376,13	5 607 087,91
RESULTAT PREVISIONNEL INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	2 686 711,78	
résultat n-1 (001)	-4 165 154,58	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE INVESTISSEMENT	-1 478 442,80	
Eng. Non soldés (restes à réaliser)	1 333 734,43	2 705 058,75
solde des RAR	1 371 324,32	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE INVESTISSEMENT	-107 118,48	

RESULTAT PREVISIONNEL TOTAL	1 875 432,37	
------------------------------------	---------------------	--

*en M€

➤ Epargnes prévisionnelles 2024

A	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	27 423 706,27
B	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	28 879 276,27
C=B-A	RESULTAT REEL DE FONCTIONNEMENT	1 455 570,00
D	PRODUITS DE CESSION D'ELEMENTS D'ACTIF	14 000,00
E=C-D	EPARGNE BRUTE	1 441 570,00
F	INTERETS DE LA DETTE	53 485,94
G=E-F	EPARGNE DE GESTION	1 388 084,94
H	REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	248 920,13
I=E-H	EPARGNE NETTE	1 192 649,87

J=E/A	TAUX D'EPARGNE BRUTE	6%
K=I/A	TAUX D'EPARGNE NETTE	5%

En M€

Sous les effets conjugués du recours au levier fiscal, de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et plus particulièrement des charges de personnel, les taux d'épargne sont nettement restaurés et un autofinancement pourra être dégagé pour financer le programme d'investissement ambitieux de fin de mandat.

Pour rappel, l'épargne brute correspond aux produits encaissables hors cession, moins les charges décaissables de fonctionnement. C'est un indicateur de la santé financière de la commune et de sa capacité dont elle dispose pour financer ses investissements. L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée des remboursements en capital de la dette. Elle mesure la part de ressources courantes restantes pour financer les dépenses d'équipements.

4 – DES INVESTISSEMENTS QUI SE POURSUIVENT

Depuis le début de ce mandat, la ville a fait le choix de concentrer ses investissements sur l'accessibilité de son patrimoine, la performance énergétique de ses bâtiments et de l'éclairage public et enfin le développement de la vidéoprotection. Bien évidemment, des crédits budgétaires sont, chaque année, mobilisés pour l'entretien du patrimoine communal parfois vieillissant. Les investissements ont été ambitieux mais adaptés chaque année à la capacité financière de la ville.

Entre 2022 et 2023, la ville a poursuivi ses efforts d'investissements, en léger repli en 2024 car ils se sont essentiellement concentrés sur la réhabilitation de la crèche Delacroix, la création du city-stade au sein des hôpitaux et l'aménagement des nouveaux locaux du service municipal des espaces verts.

	2022	2023	2024*
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3,30	4,60	4.2

En M€ / * données provisoires en attente du CFU

L'investissement majeur de 2024 a bien été la réhabilitation de la crèche Delacroix réouverte en septembre 2024. Ce projet d'envergure de près d'1,8M€ s'est inscrit dans un objectif de performance énergétique, d'amélioration de la qualité de l'air et du confort d'accueil des enfants et du personnel. En parallèle, les études préalables à la réhabilitation énergétique du COSEC sont finalisées afin que ce deuxième projet structurant du mandat municipal démarre en 2025.

Chaque projet nécessite un travail approfondi de recherche de subventions mais également un véritable suivi du versement des avances et acomptes en fonction de l'avancement des opérations.

En termes de recettes, la ville a pu contracter un emprunt de 1.7 M€ auprès de la banque des Territoires et de la Caisse d'Epargne. Le local de la maison communale a pu être cédé à hauteur de 200k€ en vue de l'installation d'un cabinet de neuropédiatrie.

L'année 2024 marque un net rétablissement de la situation financière de la commune qu'il conviendra de conforter au regard des incertitudes pesant sur les finances publiques et plus particulièrement sur les budgets des communes.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2025 ET PERSPECTIVES A MOYEN TERME

Les hypothèses de ce Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) ont été construites dans un contexte inédit sous la Vème République. Il s'attachera donc à communiquer des évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, prudentielles dans un contexte de tensions budgétaires et d'incertitudes exogènes pouvant fortement impacter les budgets des collectivités territoriales.

Les orientations budgétaires 2025 proposées sont les suivantes :

- Maintenir une qualité et une diversité d'offres des services adaptés aux besoins de la population ;
- Maitriser les dépenses de fonctionnement afin de conserver une épargne significative et anticiper les réformes structurelles à venir ;
- Conforter et stabiliser dans le temps les marges de manœuvre dégagées en 2024 ;
- Optimiser les recettes des services en approfondissant la recherche de financements ;
- Viser une stabilité fiscale hors évolution des bases locatives plus contenues cette année ;
- Poursuite du programme d'investissements ambitieux à la fois pour entretenir et verdir le patrimoine communal et offrir un écrin sportif réhabilité.

Le budget 2025 sera présenté aux membres du Conseil Municipal fin mars, selon la morne M57 et il intégrera les résultats prévisionnels de l'exercice 2024.

Les orientations budgétaires proposées aboutiraient au niveau de la section de fonctionnement à :

- Une estimation des dépenses réelles de fonctionnement de : 27.3 M€
- Une estimation des recettes réelles de fonctionnement de : 28.5 M€
- Une épargne brute prévisionnelle de : 1.2M€

I/ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2024, la ville a dû faire face à des dépenses exceptionnelles venant grever sa section de fonctionnement, celles-ci ne seront pas, par nature, reconduites en 2025 (régularisations antérieures, indemnités pour les trois groupements ayant participé au concours pour la renaissance du Cinéma Le Capitole, neutralisation de charges ...). Pour autant de nouvelles mesures relatives au redressement des comptes publics vont peser sur les dépenses de fonctionnement.

En effet, des nouvelles charges vont venir impacter la section de fonctionnement, comme la revalorisation du taux de la cotisation CNRACL - part employeur à hauteur de 3 points par an sur une période de 4 ans.

La ville devrait également être contributrice au dispositif conjoncturel de redressement des comptes publics (appelé « DILICO ») estimé entre 150K€ et 200k€ pour 2025. Les modalités de répartition des 257 M€ entre les communes concernées ne sont pas encore déterminées. A noter que dans le projet de Loi de Finances d'octobre dernier, Saint-Maurice ne figurait pas dans la liste des contributeurs au fonds de réserve.

L'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement pour 2025 est de maintenir le même niveau que le réalisé 2024, 27.3M€ et il est de 3% pour les années suivantes.

Cette évolution estimée dans un contexte incertain représente, en réalité, une évolution de 0% en volume ce qui rend nécessaire des mesures d'économies et des réorganisations de services. A savoir :

- neutraliser les effets des indexations annuelles des clauses tarifaires de tous les contrats ;
- atténuer l'impact budgétaire majeure de l'augmentation de la cotisation CNRACL entre 2025 et 2028 ;
- anticiper les réformes structurelles à venir en matière d'évolution de carrière des agents publics par exemple.

➤ Les charges à caractère général

En raison de certaines dépenses qui ne seront pas reconduites en 2025 (régularisation sur exercices antérieurs), les charges à caractère général devraient se stabiliser cette année à 6.1 M€.

Dans le cadre de sa bonne gestion, la ville consacrera une part importante au bon fonctionnement de ces équipements publics (maintenance et correctifs bâtimentaires), aux achats de prestations de qualité (marché de restauration comportant une part bio), au maintien de l'offre de services publics (réservation de places en crèche privée dont le contrat devrait être reconduit à son échéance en cours d'année=.

La Délégation de Service Public de la petite enfance sera renouvelée en 2025. Toutefois en l'état actuel de la procédure, le coût du berceau probablement revalorisé n'est pas encore fixé. Les prévisions budgétaires devront tenir compte de cet aléa, corrigé si besoin lors d'un budget supplémentaire.

Pour atteindre l'objectif pérenne de maîtrise des dépenses à caractère général, la ville poursuivra son travail de révision systématique de tous les contrats et optimisera, quand cela est possible, la dépense sans renoncer à la qualité des services publics.

➤ Les charges de personnel

Depuis des années, une attention particulière a été portée sur les dépenses de personnel qui évoluent naturellement sous l'effet du GVT fixé pour 2025 à 1.5%. Grâce aux efforts portés par les services suite au gel de plusieurs postes budgétaires et à la vacance de certains emplois de direction, la masse salariale a pu être contenue en 2024.

En 2025, la mesure de gel des postes budgétaires devrait être reconduite sauf cas particulier. Tout remplacement des départs à la retraite sera attentivement étudié. Aussi, un poste de chauffeur (celui du Maire) sera supprimé au 1^{er} avril 2025.

La ville s'attachera, comme elle a pu d'ores et déjà le faire avec la ville de Charenton-le-Pont, à mutualiser des emplois devenus essentiels aux nouveaux besoins de la population. Il s'agit notamment du poste de l'ISC (Intervenante Sociale en Commissariat) et du poste de coordinatrice du CLSM (Conseil Local de Santé Mentale). Cette année, ces exemples de mutualisation réussies se poursuivront avec le recrutement d'un économiste de flux mutualisé avec la ville de Joinville-le-Pont et l'ALEC-MVE (ces mutualisations sont comptablement considérées comme des refacturations de charges et donc imputées au chapitre 65).

La poursuite des efforts de maîtrise de la masse salariale sera nécessaire puisqu'il faut d'ores et déjà anticiper la réforme du taux de la cotisation CNRACL – part employeur entre 2025 et 2028, soit plus de 3 points par an. Cette charge supplémentaire est estimée à 156 k€ pour 2025 et à 700k€ à fin 2028. A cette heure, aucune revalorisation indiciaire n'est annoncée pour cette année.

Enfin, la prime du pouvoir d'achat ne sera pas reconduite (156 k€) puisqu'il s'agissait d'une mesure d'aide ponctuelle pour les agents publics bénéficiaires. Toutefois, afin de soutenir le secteur de la petite enfance, fortement impacté par le manque crucial d'agents qualifiés, le versement de la prime d'attractivité sera étudié (60k€).

Les dépenses de personnel sont prévisionnellement estimées à 15.1M€.

➤ Les charges de gestion courante

Ces charges dites incompressibles sont estimées à 5.5 M€ et regroupent entre autres :

- Le FCCT (Fonds de Compensation des Charges Territoriales) versé au Territoire Paris Est Marne et Bois. Seule la composante FCCT socle est augmentée de la variation de la dynamique des bases, soit 1,7% en 2025. Viendra s'ajouter une éventuelle augmentation liée aux besoins de financement des compétences exercées par le Territoire Paris Est Marne et Bois ;
- La contribution au budget de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) pour laquelle il est envisagé de l'indexer sur l'inflation ;
- Les subventions aux associations dont celle accordée au Centre Communal d'Action Sociale qui sera sans doute augmentée pour faire face aux dépenses toujours croissantes en faveur de l'action sociale ;
- Les indemnités des élus qui devraient rester stables puisqu'à cette heure, aucune révision du point d'indice est envisagée cette année ;
- Les éventuels déficits des budgets annexes.

Les charges de gestion courante sont en léger repli car elles ne seront pas grevées cette année des indemnités versées aux trois groupements ayant participé au concours relatif à la renaissance du cinéma Le Capitole (270k€) et de la neutralisation des recettes des années antérieures (162 k€).

➤ Les charges financières

Ce chapitre budgétaire est celui nécessitant une grande prudence dans les prévisions budgétaires.

En effet, la ville est soumise depuis des années à un prélèvement au titre de la péréquation horizontale, le FPIC. Toutefois, ses modalités de calcul ont été déclarées inconstitutionnelles par la décision du 25 avril 2024 du Conseil Constitutionnel, les conséquences budgétaires sont difficilement estimables à ce jour.

Par ailleurs, il est prévu la création d'un nouveau de fonds de précaution « amélioré » : le Dilico, qui consistera à porter l'effort des collectivités au redressement des comptes publics à hauteur 2.2 milliards d'euros en 2025. In fine, le « Dilico » concernerait moins de 2000 collectivités, sans que le montant ne dépasse jamais 2 % de leurs recettes réelles de fonctionnement. Seraient concernés toute les régions hormis l'outre-mer et la Corse, une cinquantaine de départements, 130 EPCI et, par déduction, moins de 1 800 communes. Selon les premières estimations, Saint-Maurice devrait être contributrice entre 150k€ et 200k€. Les prévisions budgétaires, à date, retiendront l'hypothèse haute.

Enfin, pour les autres dépenses exceptionnelles, il conviendra de provisionner, en fonction de l'état de la procédure devant la Cour de Cassation au moment du vote du budget, une somme couvrant les indemnités dues par le syndicat AUTOLIB et les communes membres dans le contentieux indemnitaire les opposant au groupe Bolloré. Dès l'ouverture du contentieux, le syndicat a constitué des provisions à hauteur de 32.5M€. Or, le montant indemnitaire décidé par le juge administratif semble bien supérieur et conduira visiblement à la contribution de toutes les communes membres sur leur budget 2025 (entre 14k€ et 39k€ par station – Saint-Maurice en comptait 2) ou par recours à l'étalement (avec paiement induits des annuités d'emprunt).

II/ LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

En 2025, les recettes réelles de fonctionnement seraient de l'ordre de 28.5M€.

La baisse structurelle des principales composantes des recettes réelles de fonctionnement comme les DMTO et l'incertitude sur le montant de la DGF 2025 conduiront à envisager des prévisions de recettes prudentes.

Enfin, il sera également tenu compte de la baisse du taux de remboursement des indemnités journalières ramené à 90% pour les arrêts maladie de courte durée des fonctionnaires.

➤ La stabilité fiscale en 2025

Il est envisagé cette année une stabilité fiscale pour les taux de TFPB et THRS.

Ces recettes évolueront toutefois en fonction de la dynamique des bases à hauteur de 1.7 % pour cette année. Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code Général des Impôts, les valeurs foncières locatives sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée et non prévisionnelle. Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre n-2. Il enregistre une baisse entre 2022 et 2025.

Le produit attendu est de 16M€ sous réserve de la notification officielle des bases fiscales.

➤ Les produits des services, du domaine et des ventes directes

Il est envisagé une évolution conservatrice de ces produits et de maintenir leur niveau atteint en 2024, soit 3.2 M€ en raison :

- Des potentiels impacts de la réforme tarifaire engagée en début d'année 2025 car si l'un des objectifs de la réforme était la préservation des recettes, la ville va observer au cours des prochains mois les comportements des familles et leurs incidences sur le niveau de fréquentation des services de la restauration scolaire et des accueils périscolaires ;
- Du ralentissement probable de la dynamique des produits des amendes de stationnement (FPS) car le contrôle plus régulier de la voirie devrait modifier le comportement des usagers et les inciter à payer leur stationnement.

➤ Les recettes de fonctionnement figées

Malgré une sensible reprise du marché de l'immobilier, les DMTO ne devraient pas retrouver un niveau d'avant crise. Les prévisions seront prudentes, à hauteur de 2024, soit 800k€. Un dispositif de la Loi de finances 2025 prévoit une majoration de 0.5 points de ces DMTO mais uniquement pour les Départements.

L'attribution de Compensation versée par la Métropole du Grand Paris à hauteur de 4.9M€ ne devrait pas diminuer car aucun transfert de compétences n'est annoncé.

➤ Les dotations, subventions et participations

Elles sont prévisionnellement estimées à 2.3M€.

Le point de vigilance sera le sort de la Dotation Globale de Fonctionnement, même si son montant n'a pas été écrêté en 2024, la lente décroissance depuis 10 ans devrait se poursuivre. La ville devrait connaître le montant de sa DGF 2025 au moment du vote de son budget.

Par ailleurs, les recettes de la Caisse d'Allocations Familiales devraient être redynamisées du fait de la réouverture de la crèche Delacroix en septembre dernier et de la conclusion de la CTG dont le calcul est plus avantageux. En effet, le montant des subventions allouées est dépendant de la fréquentation des services périscolaires/jeunesse et permet de percevoir des bonus.

II/ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT / LES PROJETS A VENIR

Malgré un autofinancement en baisse, la ville a poursuivi ses efforts en matière d'investissement en 2024 et il en sera de même pour les années suivantes notamment pour finaliser l'opération majeure de fin de mandat, la rénovation du COSEC. Les dépenses d'investissement seront consacrées pour partie à la dernière AP/CP (Autorisation de Programme / Crédits de Paiement) en cours.

Pour 2025, les dépenses réelles d'investissement (hors reports) sont estimées à 4.5M€.

Les dépenses financières augmentent de 50k€ en raison de l'emprunt de 1.7M€ contracté en 2024.

➤ APCP : Rénovation du COSEC

Cette opération portée sur plusieurs exercices budgétaires débutera à l'été 2025 pour s'achever en 2026, après 15 mois de travaux.

La dernière AP/CP votée en Conseil Municipal en avril 2024 devra être réactualisée pour tenir compte de ce nouveau planning de réalisation. Il est prévu un redéploiement des crédits selon le tableau prévisionnel suivant :

	MONTANT DE L'AP	CREDIT DE PAIEMENT				
		2022 et précédents	2023	2024	2025	2026
Situation proposée	4 370 000,00	107 610,00	123 000,00	1 000 000,00	900 000,00	3 184 725,68
Actualisation	0,00	16 383,50	- 47 066,18	- 914 653,00	-	
Situation après actualisation	4 370 000,00	123 993,50	75 933,82	85 347,00	900 000,00	3 184 725,68

Il est important de rappeler que cette opération est largement subventionnée : 900k€ du Fonds Vert, 768k€ au titre du FIM et 450k€ de la Région.

➤ Les autres projets d'investissement

Les dépenses d'investissement sont, chaque année, orientées en fonction des projets récurrents, en phase d'études ou encore des projets à engager. Chaque opération est également fléchée quand cela est possible « budget vert ».

Aussi, au titre de l'année 2025, il est proposé :

- De verser la dernière participation financière à la ville de Charenton-le-Pont pour la réhabilitation de la piscine : 250k€
- De renforcer la sécurité du réseau informatique, la modernisation du parc informatique et de développer le programme de vidéoprotection/vidéoverbalisation : 400k€
- D'agrandir le Centre de Supervision Urbain (CSU) et par la même le poste de police municipale : 150k€
- De verdir la flotte automobile en remplaçant les véhicules vieillissants : 250 k€
- De réhabiliter le logement du gardien du Chalet des Bords de Marne : 100 k€
- De poursuivre la sobriété énergétique des bâtiments et notamment en engageant les études préalables à la réhabilitation thermique et énergétique du bâtiment administratif ;
- De poursuivre l'indispensable entretien et la conservation du patrimoine bâti et des espaces publics en privilégiant la sécurité de la voirie et de l'éclairage public ;
- De finaliser le plan Vélo et les aménagements nécessaires en voirie.

En termes de programmation pluriannuelle des investissements et des AP/CP à formaliser, il convient de proposer à horizon 2028 :

- La réhabilitation thermique et énergétique du bâtiment administratif (AP/CP) ;
- Le réaménagement de la Place du cadran (AP/CP) ;
- La réhabilitation de l'Espace Delacroix (AP/CP) ;
- La requalification de la rue du Maréchal Leclerc (les études ont été finalisées mais le projet a été interrompu en raison des réhabilitations concomitantes des deux résidences sociales du quartier du Pont).

Ce niveau d'investissement est ambitieux et en progression constante, il nécessitera d'avoir recours à un autofinancement suffisant mais également à l'emprunt.

IV/ LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement seront composées des subventions (RAR de 4.5 M€) du FCTVA, du produit de la cession patrimoniale du local Allée de la Villa Antony (290K€) et d'un emprunt d'équilibre.

En 2026, la vente du bâtiment Le Capitole sera réalisée. En effet, la consultation lancée prochainement devrait aboutir à la conclusion d'une promesse de vente dès 2025. Il faudra attendre que le Permis de construire accordé soit purgé de tous recours pour pouvoir enregistrer le produit de cette cession.

La ville compte trois budgets annexes :

- Celui du marché Emile Bertrand ;
- Celui de la résidence de Presles – Serge Cas
- Et, celui du legs Serge Cas.

Les orientations budgétaires proposées au titre de l'année 2025 sont :

- Pour le budget du marché Emile Bertrand : Une prévision de recettes de fonctionnement constituées des droits de place est prévue à un niveau identique de 2024, sauf installation de nouveaux commerçants en cours d'année. En ce qui concerne les dépenses d'exploitation (de fonctionnement), elles subiront l'augmentation tarifaire des contrats de prestations (installation, nettoyage) et de maintenance. Il est donc envisagé une augmentation linéaire de 3% les prochaines années. En termes d'investissement, une enveloppe budgétaire sera réservée aux travaux nécessaires au maintien de l'activité commerciale.
- Pour le budget résidence de Presles – Serge Cas : Les recettes de fonctionnement sont constituées des loyers et charges perçues, elles sont donc soumises au taux d'occupation de la résidence. Il est ainsi prévu une augmentation de 3% de ces recettes en raison de la mise en location de 3 studios rénovés. Enfin, les dépenses évolueront au même rythme en raison de la clause d'indexation de la redevance versée à Valophis et des contrats de maintenance en cours.
- Pour le budget Legs Serge Cas : A ce stade, aucune dépense n'est envisagée.

ANNEXE 1 : SYNTHESE DE LA DETTE

	rétrospective				prospective (hors nouvel emprunt)
	AU 31/12/2021	AU 31/12/2022	AU 31/12/2023	AU 31/12/2024	AU 31/12/2025
nombre d'emprunts	2	7	7	9	9
<i>dont emprunts à taux fixe</i>	2	6	6	7	7
<i>dont emprunts à taux variables</i>	0	1	1	2	2
nombre de prêteurs	2	4	4	2	
<i>nombre d'emprunts détenus à la CAISSE D'EPARGNE</i>	0	1	1	2	2
<i>nombre d'emprunts détenus à la CDC</i>	0	2	2	3	3
<i>nombre d'emprunts détenu au CREDIT AGRICOLE</i>	1	2	2	2	2
<i>nombre d'emprunts détenu à la BANQUE POSTALE</i>	1	2	2	2	2
Capital emprunté	1 270 877,11	3 405 554,58	3 399 440,11	5 915 256,00	5 915 256,00
<i>dont capital emprunté auprès de la CAISSE D'EPARGNE</i>	0,00	300 000,00	300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
<i>dont capital emprunté auprès de la CDC</i>	0,00	328 563,00	328 563,00	1 015 256,00	1 015 256,00
<i>dont capital emprunté auprès du CREDIT AGRICOLE</i>	670 877,11	1 670 877,11	1 670 877,11	2 500 000,00	2 500 000,00
<i>dont capital emprunté auprès de la BANQUE POSTALE</i>	600 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
taux moyen	non disponible	non disponible	1,63%	2,13%	1,71%
<i>dont taux moyen des emprunts à taux fixe</i>	non disponible	non disponible	1,19%	1,65%	1,65%
<i>dont taux moyen des emprunts à taux variables</i>	non disponible	non disponible	4,25%	3,80%	1,94%
Capital Restant Dû (CRD)	657 083,24	2 584 702,90	2 358 041,03	3 698 723,36	3 438 675,52
durée de vie résiduelle (en années)*	11	21	20	26	25
durée de vie moyenne (en année)**	1	7	6	6	6
épargne brute	803 176	139 275	-1 176 299	1 415 140	1 200 000
capacité de désendettement***	1	19		3	3

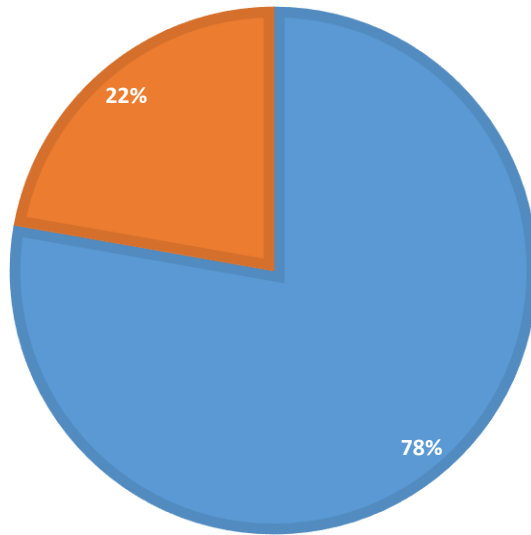
*durée de vie résiduelle = durée restant avant l'extinction totale de la dette

**durée de vie moyenne = durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital de la dette compte tenu de son amortissement

***capacité de désendettement = nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité de la dette en y consacrant tout l'épargne brute (seuil d'alerte : entre 10 et 12 ans; seuil critique > 15 ans)

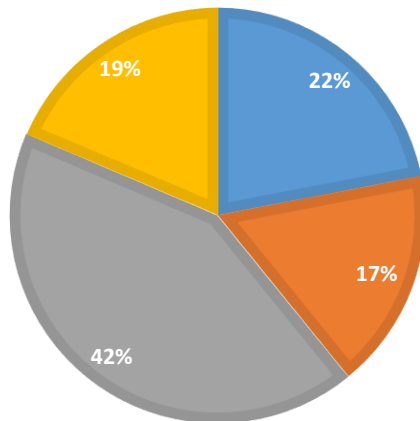
EXERCICE 2024: REPARTITION PAR TAUX

- dont emprunts à taux fixe
- dont emprunts à taux variables

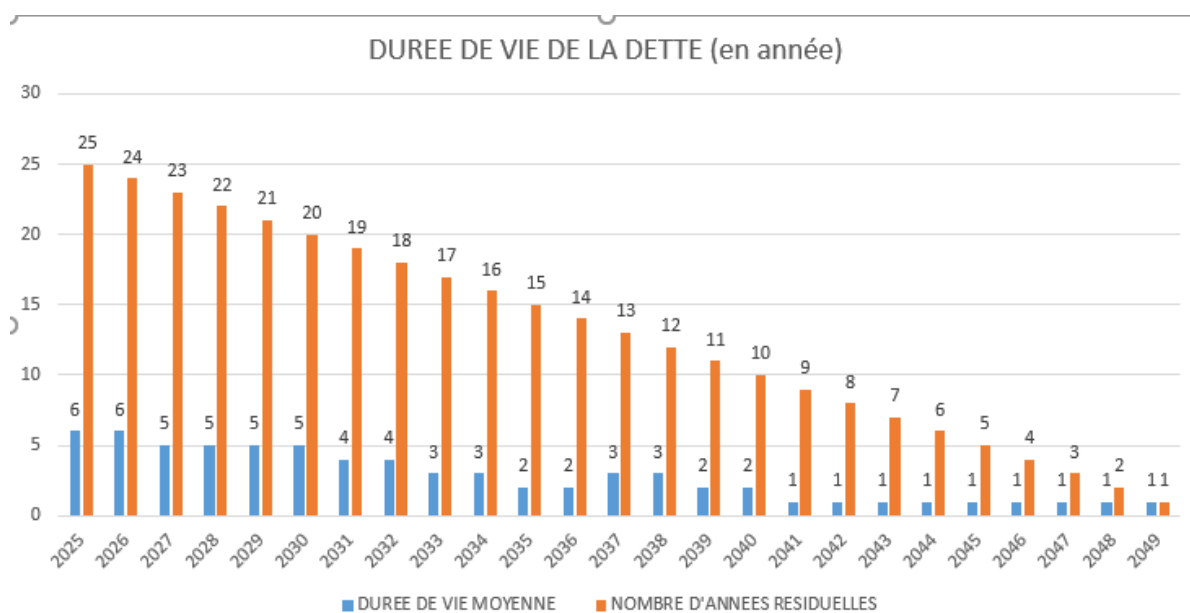
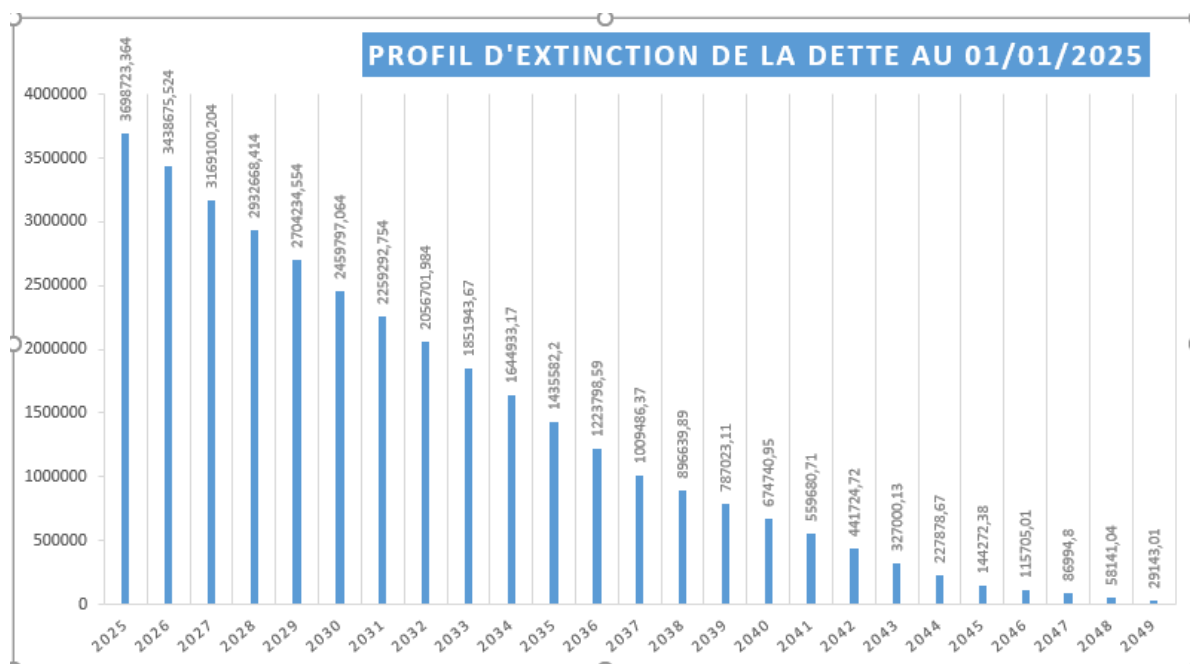


CAPITAL EMPRUNTE: 5,9M€

- dont capital emprunté auprès de la CAISSE D'EPARGNE
- dont capital emprunté auprès de la CDC
- dont capital emprunté auprès du CREDIT AGRICOLE
- dont capital emprunté auprès de la BANQUE POSTALE



Au 31 décembre 2024, le stock de dette est de 3 458 675,52 € répartis sur 9 emprunts. Le taux moyen d'emprunt est de 1.65 %.



*durée de vie résiduelle = durée restant avant l'extinction totale de la
 **durée de vie moyenne = durée nécessaire pour rembourser la moitié

ANNEXE 2 : LA STRUCTURE DU PERSONNEL

1) Structure globale au 31 décembre 2024

TYPE D'EFFECTIFS	EFFECTIFS EN NOMBRE DE POSTE	EFFECTIFS EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP)
TITULAIRES ET STAGIAIRES	196	192,700
CONTRACTUELS	84	78,138
CONTRACTUELS REMPLACANTS *	8	8,000
TOTAL EFFECTIFS PERMANENTS	288	278,838
AGENTS NON PERMANENTS (vacataires payés sur l'année)	168	29,692
APPRENTIS	0	0
TOTAL EFFECTIFS TOUS STATUTS	456	308,530

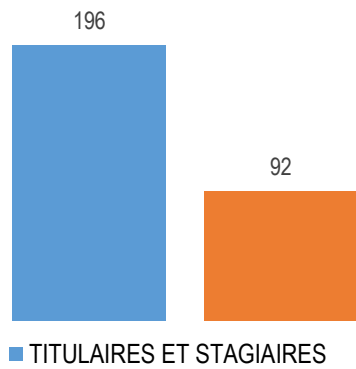
*Comptabilisés depuis cette année

2) Structure détaillée en 2024

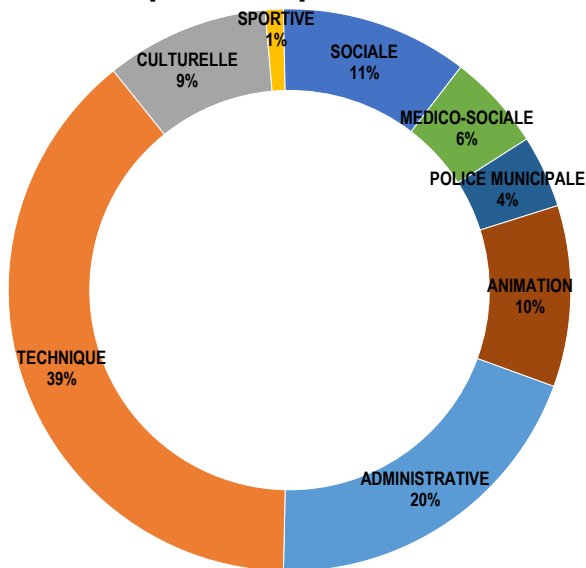
La structure détaillée des effectifs prend en compte l'ensemble des différentes filières de la Fonction Publique Territoriale composant les effectifs.

FILIERES	TITULAIRES ET STAGIAIRES	CONTRACTUELS + REMPLACANTS	TOTAL EN NOMBRE	%
ADMINISTRATIVE	42	15	57	19,79
TECHNIQUE	79	33	112	38,89
CULTURELLE	14	13	27	9,37
SPORTIVE	1	2	3	1,04
SOCIALE	19	12	31	10,76
MEDICO-SOCIALE	10	6	16	5,56
POLICE MUNICIPALE	12	0	12	4,17
ANIMATION	19	11	30	10,42
TOTAL TOUTES FILIERES	196	92	288	100

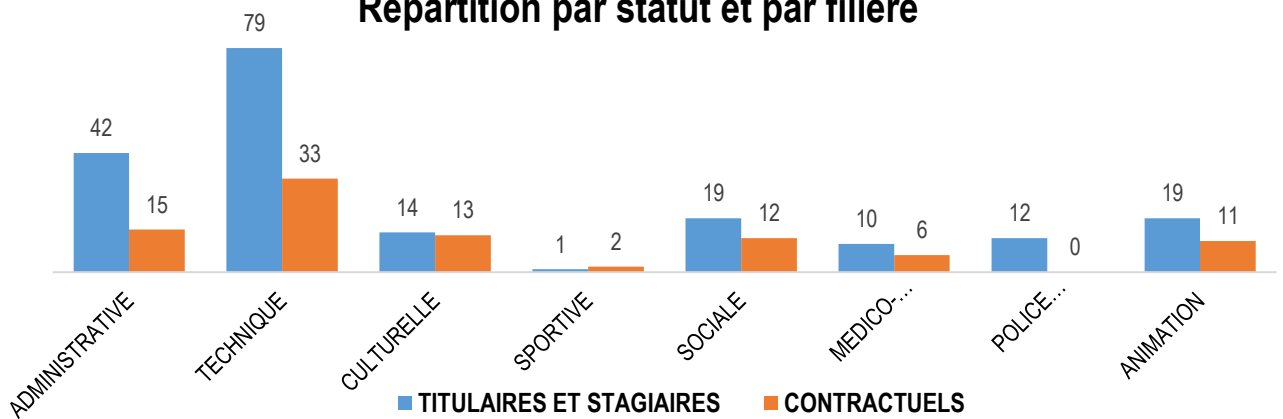
Répartition par statut



Répartition par filière



Répartition par statut et par filière



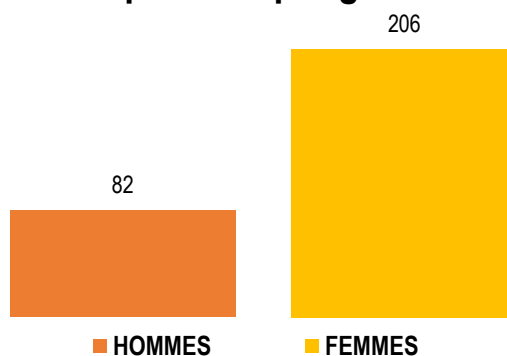
Les agents titulaires et contractuels permanents des filières administrative et technique représentent 59% de l'ensemble des filières (39% pour la filière technique et 20% pour la filière administrative).

Les filières sociale et médico-sociale représentent 16% des effectifs.

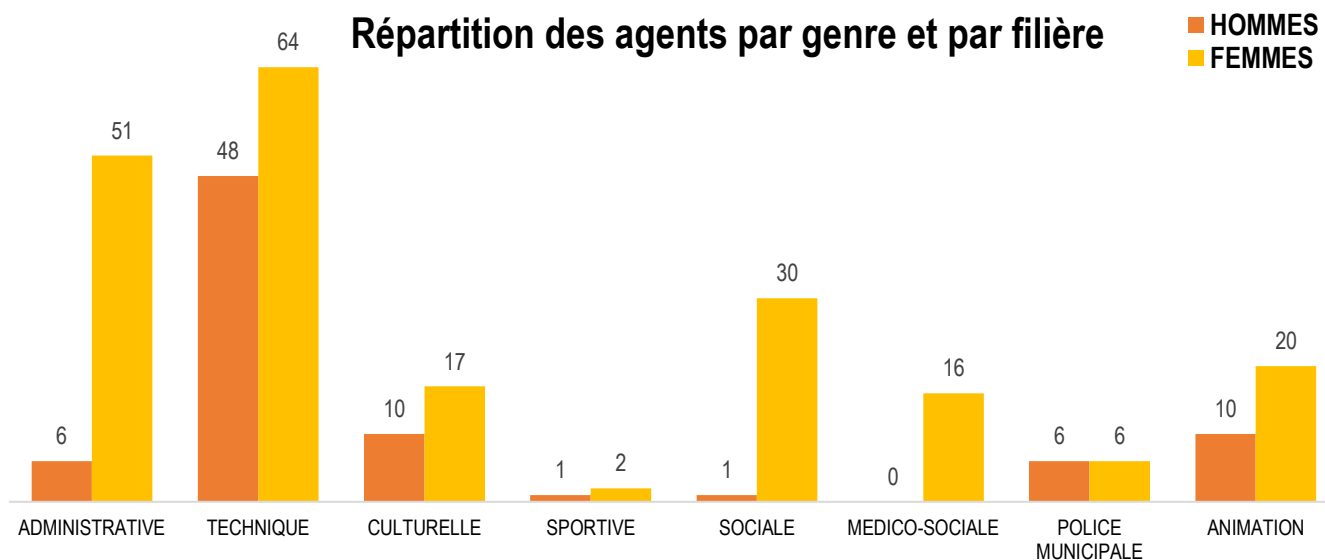
La répartition des hommes et des femmes par filière sur les emplois permanents :

FILIERES	HOMMES	FEMMES	TOTAL EN NOMBRE	% hommes par filière	% femmes par filière
ADMINISTRATIVE	6	51	57	10,53 %	89,47%
TECHNIQUE	48	64	112	42,86 %	57,14%
CULTURELLE	10	17	27	37,04 %	62,96%
SPORTIVE	1	2	3	33,33 %	66,67%
SOCIALE	1	30	31	3,23 %	96,77%
MEDICO-SOCIALE	0	16	16	0 %	100,00%
POLICE MUNICIPALE	6	6	12	50,00 %	50,00%
ANIMATION	10	20	30	33,33%	66,67%
TOTAL TOUTES FILIERES	82	206	288	28,47%	71,53%

Répartition par genre



Répartition des agents par genre et par filière



Au sein de la ville de Saint-Maurice, les hommes représentent près de 28,47% des effectifs, c'est dans la filière technique qu'ils sont le plus nombreux. La filière police municipale compte 50% d'hommes (6 agents).

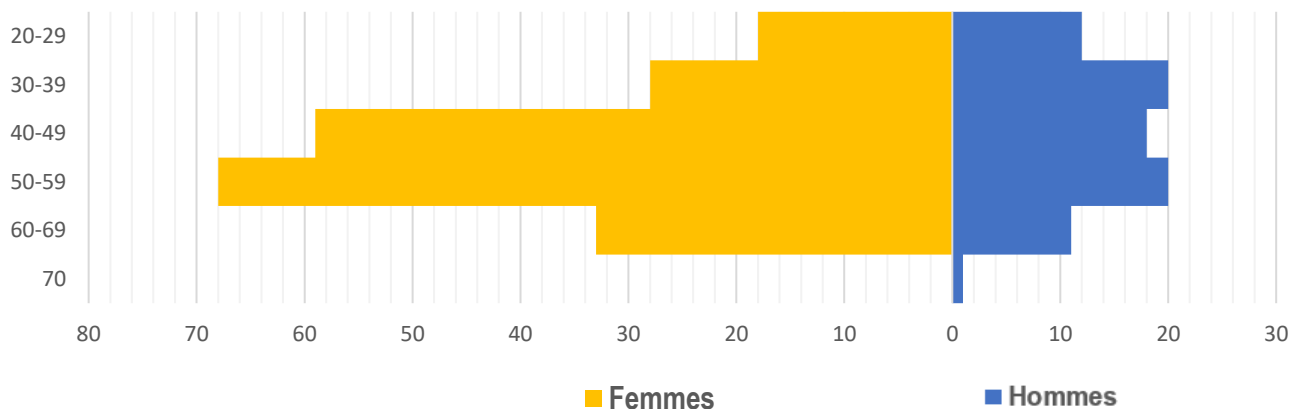
Les femmes représentent 71,53% des effectifs de la Ville, les filières sociales et médico-sociales comptent 98,39% de personnel féminin et 1,62% de personnel masculin. C'est dans la filière Police Municipale que les femmes sont le moins représentées (50%).

Au 31 décembre 2024, l'âge moyen des agents de la Ville de Saint-Maurice est de 47,11 ans.

La répartition des effectifs par genre et par tranche d'âge, est la suivante :

Tranche d'âge	Femmes	Hommes
20-29 ans	18	12
30-39 ans	28	20
40-49 ans	59	18
50-59 ans	68	20
60-69 ans	33	11
70 ans et plus	0	1

Pyamide des âges



S'agissant des agents non permanents, la répartition s'effectue de la manière suivante :

AGENTS NON PERMANENTS	TOTAL EN NOMBRE	TOTAL EN ETP
AGENTS NON PERMANENTS : ANIMATION, JEUNESSE, SCOLAIRES, CULTURE, PETITE ENFANCE, SPORTS, MEDECINS, JURYS CONCOURS	134	27,761
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER	4	0,458
PERSONNEL ENSEIGNANT (ETUDES SURVEILLEES, INDEMNITE MENSUELLE AUX DIRECTEURS)	30	1,473
TOTAL	168	29,692

- **CHARGES DE PERSONNEL**

Au titre de l'année 2024, les dépenses de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 14 932 659,07€

Les principales dépenses de personnel :

TYPE DE DEPENSES DE PERSONNEL	MONTANT
Traitements indiciaires fonctionnaires	4 936 950
Traitements indiciaires contractuels	1 924 949
Régimes indemnitaires	1 954 250
Indemnité de résidence	204 975
Bonifications indiciaires	39 113
Avantage en nature	36 032
Heures supplémentaires	255 116
Rémunérations des agents non indiciaires	982 237
Charges patronales	4 009 297
Assurance du personnel titulaire	314 188
Médecine préventive	40 673

Depuis le 1^{er} mars 2013, la Ville de Saint-Maurice participe financièrement à la protection sociale complémentaire de ses agents par le biais d'une convention de participation mise en place avec le CIG Petite Couronne.

Ainsi, en 2024, 105 personnes bénéficient de la participation au titre de la mutuelle et 98 au titre de la garantie maintien de salaire.

- Temps de travail et heures supplémentaires

En application de la Loi de transformation de la Fonction Publique, depuis 1^{er} janvier 2022, le temps de travail annuel est passé à 1607 heures et tient compte de la journée de solidarité. Parmi les agents de la Ville de Saint-Maurice, 8 occupent un temps partiel, 3 d'entre eux sont concernés par le temps partiel de droit, les 5 autres par un temps partiel sur autorisation. Les quotités de travail sont 50, 80 et 90%. (8 agents à temps partiel en 2023 et 9 en 2022).

En 2024, 9 623 heures supplémentaires ont été réalisées par les agents de la Ville de Saint-Maurice dont 1 170 heures pour les élections législatives.